



Probleme avec une agence de voyages

Par rick33, le 12/09/2008 à 19:22

bonjour

en fevrier de cette annee je suis parti en voyages par une agence de voyages. j ai tout regle en bon et du forme car elle m a remis tous les documents necessaires. il y avait tout d abord un aller-retour bordeaux-paris puis un voyage sur punta-cana.

aujourd hui je recois un appel de cette agence donc 7 mois apres me disant que je n ai pas paye l aller-retour bordeaux-paris et qu il faut que je regle.

je n ai jamais recu de relances par courrier de leur part ni appel, et de plus l agence m a remis tous les docs alors qu en principe ils le font si vous avez tout regle

suis je obligé de regler alors qu ils ont fait une erreur sur le dossier ?

Par rick33, le 12/09/2008 à 20:04

excusez moi j ai oublie un fait important

en fait quand j ai regle part carte bleue l agence a fait une erreur de manip et au total a oublie de me facturer le prix des allers retours mais m a quand meme remis les billets

mais 7 mois apres il me reclame le reglement

dois je m en acquitter sans relance ecrite de leur part

Par **Patricia**, le **12/09/2008** à **20:12**

Bonsoir,

J'avais commencé à vous répondre, mais il me semblait bien qu'il y avait un autre problème...

Vu le revers de situation, l'agence a fait une erreur de manip mais vous à quand même remis les billets.

Qu'appelez-vous "erreur de manip" ?

Par **rick33**, le **12/09/2008** à **20:36**

ELLE A VALIDE MA CARTE BLEUE POUR LE MONTANT TOTAL LE MONTANT A ETE REFUSE EN 1 SEULE FOIS CAR TROP IMPORTANT ET DEVAIT AVOIR UNE AUTORISATION DE LA BANQUE ELLE A VOULU REFAIRE L ENCAISSEMENT EN 2 FOIS D UN COTE LES BILLETS BORDEAUX PARIS ET DE L AUTRE LE VOYAGE MAIS EN FAIT N A PRIS QUE LE VOYAGE.

JE RESUME CE JOUR L HISTOIRE CAR LE PROBLEME EST EN FAIT PLUS GRAVE QUE CELA CAR JE VOUS PASSE LES DETAIL DE TOUT CE SOUCIS. L ORIGINE EST EN FAIT QUE LES BILLETS ALLER RETOUR BORDEAUX PARIS JE N AI UTILISE QUE L ALLER CAR AU RETOUR NOUS N AVONS PAS EU LA CORRESPONDANCE DU AU GREVE DE L AEROPORT A PARIS ET J AI ETE OBLIGE DE RACHETER DES BILLETS POUR LA NAVETTE BORDEAUX PARIS A AIR FRANCE. MAIS CECI EST UN AUTRE PROBLEME

Par **Patricia**, le **12/09/2008** à **20:55**

7 mois après ça fait un peu tard...

Quel est le montant de ce rappel ? et pourquoi ces A/R Bordeaux Paris ?
Vous n'avez pas détaillé.

Je vois vous êtes du 33 ou vous embarquez à Bordeaux, avec un transit à Paris

ou c'était un billet TGV Bordeaux/Paris A et R pour embarquez à Paris.
je ne comprends pas cette réservation et cet itinéraire de voyage.

Par **Patricia**, le **12/09/2008** à **21:16**

IL FAUT EXPRIMER CLAIREMENT LE PROBLEME ...

Ce n'est pas l'agence qui a fait une erreur de manip, si le montant autorisé par la banque était en dépassement...

Dans ce cas, il fallait utiliser un autre moyen de paiement chèque ou espèces.

Maintenant, vu les circonstances, vous devez payer ce rappel ou votre dossier ira au contentieux.